



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS
DE LA CHIMIE, DE L'ÉNERGIE,
DES MINES ET DES
INDUSTRIES DIVERSES

**UN PLAN POUR ARRÊTER
L'HÉCATOMBE DE MINEURS
EN CHINE ?**

pages 10-11

Table des matières

4 **Projet commun offshore en Afrique**

L'ICEM et la FIOT ensemble pour l'emploi



5 **Manifestations contre Thai Electric**

Le combat contre la privatisation continue



7 **CEPPWAWU et PACE en campagne contre Sappi**

Des affiliés de l'ICEM à l'AG annuelle



13 **Interview: Reinhard Reibsch (EMCEF) parle de REACH**

Où est la législation européenne sur les substances chimiques ?

Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses

Website: www.icem.org

E-mail: info@icem.org



Avenue Emile de Béco 109
B-1050 Bruxelles
BELGIQUE
Tel. +32 2 626 2020
Fax +32 2 648 4316

Editeur : Fred Higgs, *Secrétaire général*
Rédacteur : Dick Blin, *Responsable de l'information et des publications*
Mise en page : Thierry Lenoir, *Assistant publications et conception*
A collaboré à ce numéro de Global: Reg Green, *Responsable santé, sécurité, environnement*

Info.Global est la publication officielle de l'ICEM, une Fédération syndicale internationale de 20 millions de travailleurs affiliés à plus de 400 syndicats dans 120 pays. Info.Global est publié en anglais, français, allemand, japonais, russe, espagnol et suédois. La reproduction d'articles est encouragée, à l'exception des photos et graphiques d'auteurs qui ne peuvent être reproduits sans l'autorisation du détenteur du droit d'auteur.



Sisecam s'en prend à 2 syndicats de l'ICEM en Turquie

Istanbul Le groupe Sisecam est connu dans toute la Turquie et dans le monde comme un grand fabricant de verrerie qui contrôle la production du pays. Mais il est aussi connu pour son antisyndicalisme et pour sa volonté de détruire les syndicats turcs.

C'est ce qu'ont vécu deux affiliés de l'ICEM. Kristal-Is, le syndicat du verre qui compte des adhérents dans 13 des 15 usines du groupe, l'a fait condamner de nombreuses fois en justice. Mais sa filiale, Pasabahce, a toujours pu s'y soustraire. Maden-Is, le syndicat général des travailleurs de la mine a vu des travailleurs licenciés parce qu'ils venaient de se syndiquer.

C'est ce qui est arrivé l'an dernier à 55 mineurs de la mine de quartz Cam-Is de Yalılıkoy, près d'Istanbul, qui appartient à Sisecam. Lorsque 71 mineurs ont adhéré au syndicat Maden-Is, Sisecam a licencié les militants syndicaux, entraînant le blocage de la négociation collective en cours.

Dans une usine de verre de la ville industrielle d'Eskisehir, 700 travailleurs et sous-traitants ont adhéré à Kristal-Is en septembre dernier. La direction de Pasabahce a choisi 350 militants qui ont été licenciés.

Ces mesures et le fait que la direction refuse de négocier avec le syndicat en prétendant qu'il ne représente pas 10% du secteur du verre, comme le réclame un texte de loi archaïque, ont amené les 5.000 adhérents de Kristal-Is à se mettre en grève dans 13 usines.

Mais, à deux reprises déjà, Sisecam a fait jouer ses relations avec gouvernement pour bloquer la grève. Le 8 décembre, après que Kristal-Is ait déposé un préavis de grève, le gouvernement a publié un décret en application de l'article 33 de la Loi sur les conventions collectives, les grèves et les lock-out interdisant la grève en invoquant le fait qu'une grève dans le secteur du verre constituait une menace pour la sécurité nationale.

Fin janvier, la Cour suprême a annulé ce décret et Kristal-Is a lancé son action de grève dans 13 usines le 30 janvier. Mais la grève n'a duré que 15 jours, le gouvernement ayant ressorti l'article 33, cette fois pour une "interdiction non précisée". L'affaire est maintenant une nouvelle fois devant la Cour suprême.

A la mine de quartz de Yalılıkoy, les 55 mineurs licenciés et leurs familles sont installés, depuis le mois d'avril dernier, devant les grilles pour protester contre le traitement qui leur est réservé, tandis que les 16 autres membres de Maden-Is sont en grève depuis le 10 août 2003.



Défilé des grévistes de Kristal-Is en février

Décollage d'un projet commun ICEM – FIOT pour le pétrole offshore au Nigeria et en Côte-d'Ivoire

Des missions de plusieurs semaines au Nigeria et en Côte-d'Ivoire ont permis de cimenter le programme de développement des perspectives d'emploi du personnel local dans les installations pétrolières offshore que mènent en commun l'ICEM et la Fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT). Ce projet est le fruit de la conférence – la première du genre – que les deux organisations ont organisée en octobre dernier à Aberdeen, en Ecosse, sur la santé et la sécurité en mer du Nord et dans les autres installations pétrolières offshore où les syndicats sont présents.

La mission d'enquête conjointe a séjourné du 15 au 20 février au Nigeria où plusieurs mandats l'ont convaincue que l'industrie offshore naissante du pays obtient de meilleurs résultats avec la main-d'œuvre nigériane. Elle a rencontré une situation totalement différente, du 21 au 27 février en Côte-d'Ivoire, où elle a aidé à résoudre le conflit qui couvait entre la société de forage suédoise Prosafe et le syndicat du personnel maritime local, SYMICOM.

Norrie McVicar, président de la Task Force Offshore de la FIOT, et son directeur de la stratégie, Tony McGregor, étaient à la tête de la mission.

Au Nigeria, notre affilié NUPENG participe directement à un programme de recrutement, de formation et de placement de travailleurs nigériens dans les secteurs maritime et pétrolier. "À la base de nos premières interventions, il y a le fait que nos affiliés africains voient le monde extérieur se liguier pour leur venir en aide au niveau local", déclare Norrie McVicar. "Nos affiliés nigériens et ivoiriens se considéraient un peu comme des parents pauvres oubliés. Ce n'est plus le cas."

Au Nigeria, premier producteur de pétrole d'Afrique, la mission a été accueillie par des acteurs de premier plan, dont le ministère de l'énergie, la Nigerian National Petroleum Corp., le Labour Congress et le tout nouveau Conseil paritaire de l'industrie maritime, JOMALIC. Pour Norrie Mc Vicar, près de 400 navires travaillent au large de la plate-forme continentale et moins d'un dixième des travailleurs sont nigériens. "Les compagnies pétrolières comme leurs sous-traitants prétendent qu'il n'y a pas de Nigériens pour faire ce travail", ajoute-t-il. "Nous avons prouvé que c'é-

tait faux".

La délégation de l'ICEM et de la FIOT a visité le Maritime Training College d'Oron où elle a constaté que, sur les 600 diplômés qui en sortent chaque année, les deux tiers ne trouvent pas d'emploi. Pour Norrie McVicar, "il n'y a pas de structure, de système permettant de placer ces travailleurs capables et intelligents".

Les choses devraient changer avec l'entrée en vigueur, cet été, de la nouvelle loi sur le cabotage. Dans le sillage d'un décret gouvernemental visant à accroître ses recettes en portant la zone d'exploitation pétrolière à 200 mètres dans les eaux territoriales, les perspectives d'emploi des autochtones devraient également progresser. Le Nigerian Maritime Labour Act de 2003, qui a institué le JOMALIC, impose aussi des conditions de travail et de sécurité conformes aux conventions et recommandations de l'OIT.

La mission de l'ICEM et de la FIOT a eu des échanges de vues avec E.O. Ayoola, le directeur de l'exploration et de la production de la compagnie pétrolière nationale, et avec le Président du Nigeria Labour Congress, Adams Aliyu Oshiomhole. Dans le contentieux auquel le NLC est confronté dans le pays, le camarade Oshiomhole a fait de l'emploi dans le pétrole offshore la grande priorité de son syndicat.

En Côte-d'Ivoire, où le secteur offshore est beaucoup plus modeste et plus récent qu'au Nigeria, la mission a constaté un système d'"apartheid" dans lequel des travailleurs philippins et indonésiens gagnent, à qualifications égales, quatre fois moins que leurs homologues nigériens. La délégation a rencontré le chef du contentieux de Prosafe qui, avec son pourvoyeur de personnel, CIAM, a autorisé les travailleurs ivoiriens à s'affilier à SYMICOM mais refuse toute négociation collective.

Avec l'aide de NOPEF, le syndicat norvégien du pétrole qui joue un rôle central dans le programme de l'ICEM et la FIOT, le litige a été porté devant la direction de la compagnie, à Oslo, et il devrait trouver une solution avec les instructions reçues par la filiale de Singapour qui est chargée des activités du groupe en Côte-d'Ivoire.

"La Task Force Offshore est sur le terrain, dans le secteur offshore de Côte-d'Ivoire", a déclaré Norrie McVicar. "Son développement se fera avec un accompagnement syndical."





Manifestation de EGAT-LU à Bangkok : "Vendre le service public, c'est tuer tous les Thaïs"

La Thaïlande impose la privatisation de l'électricité aux travailleurs et au public

Le gouvernement thaïlandais va de l'avant dans la privatisation de l'électricité, au mépris des revendications des travailleurs du secteur et du grand public.

Une série de pseudo auditions de membres de EGAT-LU, notre affilié représentant les travailleurs de l'Office de la production électrique de Thaïlande (EGAT), devaient se tenir début 2004, mais elles ont été annulées sans préavis et celles qui ont eu lieu l'ont été en présence de fonctionnaires subalternes sans aucun pouvoir.

L'ICEM a lancé un appel international demandant aux syndicats des personnels des entreprises de service public de protester contre cette privatisation et plus d'une vingtaine ont réagi. EGAT-LU et des mouvements associatifs ont organisé des rassemblements dont certains ont été dispersés par les forces de sécurité thaïlandaises.

Le ministre de l'énergie a menacé de limoger la haute direction d'EGAT qui avait signé avec EGAT-LU un manifeste s'opposant à la privatisation, tandis que le Premier ministre Thaksin Sinawatre a déclaré publiquement qu'il renverrait le directeur d'EGAT, Sithiporn Ratanopas, s'il ne s'arrangeait pas pour faire taire EGAT-LU.

Ces propos n'ont fait qu'attiser les protestations, fin février et début mars, la rigueur du gouvernement renforçant la détermination de l'opposition à empêcher la vente dont l'échéance approchait.

S'adressant aux médias, le Secrétaire général d'EGAT-LU, Sirichai Maingam, a déclaré qu'il ne voulait pas uniquement empêcher la

privatisation pour défendre les intérêts des travailleurs et il a rappelé que la résistance s'étend à toute la Thaïlande. "Ces protestations viennent de la population et elles ne sont pas suscitées par ... la direction d'EGAT, comme le suggère le Premier ministre."

EGAT-LU et ses alliés ont organisé le 2 mars une grande manifestation qui a rassemblé 50.000 personnes, la plus imposante depuis le soulèvement de mai 1992. Avant cela, des travailleurs ont organisé devant le siège d'EGAT, à Bang Kruai, dans la province de Nonthaburi, des piquets qui ont rassemblé 10.000 manifestants le 23 février puis 30.000 le 26. Les autorités les ont dispersés brutalement, faisant notamment usage de gaz au poivre.

La dure réalité est que 2.000 des 27.600 salariés de l'entreprise de service public vont perdre leur emploi dès l'entrée d'EGAT à la bourse de Bangkok, prévue pour le mois de mai. Il devrait s'agir de la plus grosse opération de l'histoire de la Thaïlande avec un volume total de 300 milliards de baht.

L'opposition à la privatisation et le plan d'action d'EGAT-LU ont rassemblé 40 syndicats affiliés à la Fédération des syndicats des entreprises de l'Etat. Le gouvernement agit dans le cadre de la Loi sur les sociétés de 1999, adoptée pour se conformer à un programme de réformes d'une valeur de 17,2 milliards de dollars proposé par le

voir page 8

Nouvelles des affiliés

Conflit salarial avec la Chambre des mines au Zimbabwe

Harare (Zimbabwe). Notre affilié, l'Associated Mineworkers of Zimbabwe (AMWZ) rencontre d'énormes difficultés avec la Chambre des mines, l'association des employeurs de ce pays. Un conflit a éclaté en février lorsque les employeurs ont rompu les négociations après avoir refusé d'accorder des indexations raisonnables des salaires.

La Chambre des mines a alors appliqué de manière unilatérale (sans négociation avec l'AMWZ) des hausses inférieures représentant moins de la moitié de ce que l'AMWZ considère comme un salaire de survie compte tenu de l'inflation galopante du pays. Le ministère du travail a alors enjoint aux employeurs de reprendre les négociations avec l'AMWZ. Les mineurs devaient percevoir une hausse en janvier, mais l'intransigeance de la Chambre des mines s'est traduite par des hausses insuffisantes dans la plupart des mines.

ExxonMobil défie la justice canadienne à Hibernia

Terre-Neuve (Canada). ExxonMobil, qui exploite la plate-forme pétrolière Hibernia, refuse toujours la syndicalisation de son personnel, au mépris d'une décision de justice ordonnant la réintégration de 25 travailleurs avec arriéré salarial de 13 mois. L'arrêt du Conseil des relations de travail du Canada remonte au mois de décembre. Les 25 personnes licenciées fin 2001 l'ont été pendant une campagne de syndicalisation organisée par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) affilié à l'ICEM.

Quelque 420 travailleurs d'Hibernia, la plate-forme située dans l'Atlantique Nord, à 200 kilomètres des côtes, ont été les premiers travailleurs nord-américains du pétrole offshore à se syndiquer, mais ExxonMobil a réduit cet effort à rien en introduisant de constants recours. Entre-temps, des pourparlers sont en cours en vue d'une syndicalisation d'un autre groupe de travailleurs du secteur. Le SCEP et la direction de la plate-forme de PetroCanada à Terre-Neuve ont entamé le 17 février des négociations qui devraient aboutir à une première convention.

Le Président de notre affilié coréen élu à la KCTU

Séoul. Le Président de notre affilié coréen, la Fédération des travailleurs de la chimie et du textile (KCTF), Oh, Kil-Sung, a été élu Vice-président de la Confédération coréenne des syndicats le 16 janvier. Oh est une des figures de proue du mouvement syndical coréen, après avoir été le Secrétaire général du prédécesseur de la KCTU, le Congrès des syndicats coréens, en 1992, avant d'être élu Président fondateur de la KCTF en 1994,

poste auquel il a été réélu à deux reprises.

Il a rejoint le mouvement syndical coréen en 1972, à l'âge de 19 ans, sous la dictature militaire. En 1984, il a créé à Sunganam un syndicat régional des travailleurs du cuir et de la chimie. Il a été arrêté deux fois en 1986, alors qu'il participait à l'élaboration de la législation sur la négociation collective, pour avoir soutenu les syndicats contre la répression. Son élection à la KCTU, qui compte 685.000 adhérents, où il secondera le nouveau Président Lee Soo-ho, survient à un moment crucial, la confédération étant appelée à jouer un rôle essentiel dans la réduction de la semaine de travail, un nouveau plan industriel préparé par le gouvernement et le projet de ce dernier de restructurer le système national de pension.



*Oh,
Kil-Sung*

Deux affiliés protestent ensemble à l'assemblée annuelle de Sappi

Johannesburg. Le syndicat sud-africain des travailleurs de la chimie, de l'énergie, du papier, de l'imprimerie, du bois et assimilés, CEPPWAWU, a accueilli des camarades américains du Syndicat du papier, de la chimie, de l'énergie et des métiers connexes de l'industrie, PACE, pour organiser une action de protestation à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de Sappi Ltd, qui s'est tenue le 1er mars dans cette ville.

La manifestation a souligné les carences de l'entreprise en matière de droit du travail dans ses papeteries d'Afrique du Sud et des Etats-Unis. Dans le premier de ces pays, Sappi est accusée de ne pas respecter ses obligations légales en matière de formation des travailleurs non qualifiés en vue de leur promotion; elle voudrait aussi imposer une plus grande flexibilité qui aurait pour effet d'affaiblir la protection que le CEPPWAWU assure à ses adhérents.

Aux Etats-Unis, des adhérents du PACE de deux usines de l'Etat du Maine sont sans convention collective depuis plus d'un an, Sappi réclamant une diminution des primes et une prise en charge par les travailleurs et les retraités d'une part accrue des frais de santé. Dans une troisième usine américaine de Sappi, dans le Michigan, la convention collective arrive à échéance cette année.

L'ICEM a coordonné la manifestation et la semaine d'activités organisées par les deux syndicats. Les dirigeants du CEPPWAWU et du PACE espèrent associer des syndicats d'usines Sappi d'Europe à leurs prochaines actions de solidarité.



Les membres du PACE du Michigan (accroupis) et ceux du CEPPWAWU.

Le NUM empêche les dégraissages prévus à BHP en Afrique du Sud

Mpumalanga, Afrique du Sud. Sous la menace d'une grève, le National Union of Mineworkers (NUM) a fait reculer la direction de BHP Billiton, filiale de BHP, qui voulait supprimer 800 emplois dans les mines de charbon d'Ingrewe, Ingre Coal. Il a déposé un préavis de grève de 48 heures et porté l'affaire devant une juridiction du travail.

BHP imputait ces licenciements au cours élevé du rand et aux coûts occasionnés par la réglementation sur la protection de l'environnement. Mais la forte demande de charbon sud-africain et la hausse des prix, qui sont passés de 23 à 43 dollars la tonne, ont vidé les explications de la direction de leur sens. Après négociation, les deux parties sont arrivées au chiffre de 397 licenciements.

Si la grève avait eu lieu fin janvier, BHP aurait eu trois actions simultanément sur les bras. En février, deux conflits déclarés par des affiliés de l'ICEM ont ainsi été réglés au Chili et en Amérique du Nord. Au Chili, BHP a trouvé, le 6 février, un arrangement avec les mineurs de cuivre représentés par Confemin de Chile. La grève à la mine de Cerro Colorado a fait monter l'offre de hausse salariale de BHP à 4% et ramené la durée de l'accord de quatre à trois ans. Au Nouveau-Mexique, le syndicat américain Operating Engineers a également obtenu des hausses de salaire substantielles pour 900 mineurs après une grève de 11 jours. Des problèmes de respect et de dignité ont également été abordés pendant les pourparlers. La majorité des mineurs sont des indiens Navajos et le territoire que BHP exploite appartient à la nation Navajo. Ces trois grèves auraient rassemblé des milliers de travailleurs de BHP.

Intervention du BIT auprès d'un affilié pakistanais sur le travail contractuel

Lahore (Pakistan). La Pakistan Labour Federation (PLF) et le BIT ont organisé en décembre une conférence de trois jours traitant de la main-d'œuvre contractuelle et du recul social venant d'une demande croissante de main-d'œuvre contractuelle qui libère l'employeur de ses obligations de sécurité d'emploi, de sécurité sociale et autres prestations.

Il a aussi été question du problème des pays où la protection du travail et la protection sociale sont trop faibles et dont les employeurs se servent pour exploiter une main-d'œuvre servile et engranger de gros profits. Les participants ont souligné que des pays en développement comme le Pakistan sont soumis aux décisions économiques prises dans les pays industrialisés par de grandes multinationales. Ils ont aussi parlé du secteur informel qui gagne du terrain dans les pays en développement du fait de la mondialisation.



Echange entre le Secrétaire général de la PLF, Haji Muhammad Saeed, et Gagan Raj Bhandari, du BIT, en présence des Présidentes des femmes Wing Atia Saleem et Syeed Faquir Hussain Bukhar.

Les femmes au centre de la négociation collective au Costa Rica

Fin de l'année dernière, l'ICEM et son affilié costaricien SITRAPEQUIA, qui représente les travailleurs du pétrole, ont parrainé un séminaire sur l'intégration de la composante féminine dans la négociation collective. Son but était de montrer aux hommes comme aux femmes ce que peut obtenir la

négociation collective lorsqu'elle met en avant les droits des femmes.

Les participants, hommes et femmes, ont cerné leurs priorités avant d'arrêter la rhétorique qui sera utilisée pour la négociation. Les priorités qu'ils ont définies sont l'égalité salariale et la lutte contre le harcèlement sexuel au travail.

La négociation collective s'avère extrêmement difficile actuellement au Costa Rica. "Il vaut presque mieux ne pas négocier du tout plutôt que risquer de perdre ce que nous avons acquis", a déclaré le Secrétaire général de SITRAPEQUIA, Gilbert Brown Young.

Mais une fois cette conjoncture difficile passée, les femmes et leurs syndicats seront prêts, avec un programme bien structuré en matière d'égalité et d'équité.

Immédiatement après ces séminaires du 28 novembre, l'ICEM et SITRAPEQUIA ont lancé une campagne pour l'égalité des chances et du salaire entre hommes et femmes. Des ministres, des chercheurs et des représentants du BIT ont présenté des exposés sur la discrimination, les écarts salariaux liés au sexe, les rôles de genre dans la société et au travail, les problèmes de santé des femmes et la violence. Cette campagne s'accompagnera d'activités d'information et de relations publiques; elle se fera en collaboration avec des ONG et d'autres organisations syndicales et comportera une action de lobbying auprès de membres du gouvernement. Par ailleurs, des liens seront noués avec d'autres mouvements associatifs. Son but est d'éliminer la discrimination et d'imposer l'égalité.

Le lancement de la campagne a été précédé de deux manifestations nationales à San José; l'une contre les traités de libre-échange et l'autre contre la violence envers les femmes. Cette violence fait son apparition dans tous les pays et dans tous les aspects de la vie. Elle est la pire perversion du pouvoir que les hommes exercent sur les femmes et l'expression la plus grave de l'inégalité entre les sexes.

Cette campagne pour l'égalité des chances s'inscrit dans le cadre du projet pour l'égalité des chances financé par les Néerlandais de FNV Bondgenoten et les Finlandais du SASK.



Protestations en Thaïlande ...

Suite de la page 5

Fonds monétaire international au milieu des années 1990, en pleine crise économique.

Mais EGAT est restée prospère dans son statut d'entreprise publique, avec des recettes de 230,4 milliards de baht en 2003, contre 207,1 milliards en 2002. L'ICEM a fait savoir au gouvernement thaïlandais qu'une énergie fiable, accessible et abordable est un droit fondamental de l'être humain qui répond à des besoins sociaux de base. "On trouve suffisamment d'exemples dans le monde montrant que la privatisation des services essentiels entraîne inévitablement des hausses de prix, l'électricité devenant un produit comme les autres dont il faut retirer un maximum de profit", a écrit le Secrétaire général Fred Higgs au Premier ministre Sinawatre.

EGAT-LU a réclamé plusieurs choses que le gouvernement a refusées, à savoir que la majorité du capital reste entre les mains de l'Etat, un contrôle des prix garanti sans augmentation de tarif pour les consommateurs, que les investissements privés viennent de l'intérieur des frontières, une garantie de transparence totale en Thaïlande et une consultation et des négociations avec EGAT-LU, un élément cruellement absent de la préparation à la privatisation.



Le Secrétaire général de la FNTPGC, Mohamad Lakhdar Bedreddine (au centre), en compagnie de Fred Higgs.

Accueil chaleureux pour l'ICEM en Algérie

Le Secrétariat de l'ICEM a répondu à une invitation des syndicats algériens des secteurs concernés et rendu visite à plusieurs d'entre eux dans le courant du mois de février. L'ICEM a reçu un accueil chaleureux et a pu amorcer un dialogue des plus utiles et positifs avec trois syndicats ainsi qu'avec la centrale nationale.

Cet échange répond au souhait exprimé par le Congrès d'un rapprochement avec un plus grand nombre de syndicats libres et démocratiques d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En Algérie, les discussions avec la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie (FNTPGC) ont porté sur ses secteurs de compétence et sur les rapports avec les employeurs, en particulier avec les firmes nationalisées. Le Secrétaire général Mohamad Lakhdar Bedreddine a apporté des réponses pertinentes aux questions qui lui étaient posées. Les rencontres avec le syndicat des mineurs et avec les syndicats de l'énergie électrique se sont elles aussi avérées fructueuses.

Fred Higgs et Jim Catterson ont également rencontré le Secrétaire général de la centrale nationale Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi-Saïd. Ce voyage a permis de forger des liens et le dialogue se poursuivra à coup sûr.



Le Secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi-Saïd, et Fred Higgs

Les syndicats américains de l'ICEM permettent des avancées pour les travailleurs colombiens du verre et du cristal

Une intervention rapide de la Conférence de l'industrie du verre et du cristal aux Etats-Unis a permis, avec le soutien de l'ICEM, de résoudre un conflit du travail qui opposait, en Colombie, Sindravidricol au fabricant de verre Peldar, filiale du groupe américain Owen Illinois. En janvier, les membres de Sindravidricol étaient prêts à se mettre en grève devant le refus de Peldar de négocier.

Au même moment, une Conférence des syndicats du verre et du cristal présidée par l'United Steelworkers avait lieu en Pennsylvanie. En présence de syndicats américains représentant des milliers de travailleurs d'Owens Illinois, le conseil a immédiatement réagi et protesté directement auprès du Président-Directeur général adjoint de l'entreprise. Le Secrétaire général de l'ICEM, Fred Higgs, a aussi écrit au même moment à la direction de Peldar en Colombie. Ces trois initiatives ont eu pour effet de ramener immédiatement la direction à la table des négociations pour y signer une convention d'une durée de deux ans. Sindravidricol obtient une hausse des salaires de 8,8% pour la première année, avec effet rétroactif au 21 novembre 2003 puis, pour 2005, une seconde égale à la hausse de l'index des prix à la consommation augmenté de 1%. D'autre part, le syndicat a obtenu des prestations d'éducation et de santé.

"Nous sommes reconnaissants aux travailleurs pour le soutien qu'ils nous ont apporté, pour leur conviction et leur détermination à défendre leurs droits", a déclaré le Président de la section de Peldar, Luis Pelaez Montoya, "tout comme nous remercions très sincèrement les organisations internationales et nationales qui nous ont appuyés."

L'ICEM appelle à une réaction contre le danger des mines chinoises

La série noire des catastrophes survenues dans les mines chinoises va-t-elle susciter une réaction de la communauté minière internationale ? L'ICEM l'espère et elle a demandé à l'International Council on Mining and Metals (ICMM) de s'impliquer totalement dans ce projet en Chine.

Nous nous attendons à une réaction positive de l'ICMM, cette association internationale des compagnies minières dont le siège est à Londres. Ses membres étudient la proposition de l'ICEM et, s'ils l'approuvent, la fédération syndicale et la communauté minière internationale pourraient conjuguer leurs efforts avec ceux de l'industrie chinoise et du gouvernement pour mettre un terme à la série d'accidents la plus noire qu'ait connue l'industrie mondiale.

La Fédération chinoise des syndicats a déjà entrouvert la porte. En réponse à une lettre envoyée l'an dernier par le Secrétaire général de l'ICEM, Fred Higgs, qui proposait un projet conjoint sur la santé et la sécurité dans les mines, Zhao Yonglin, le Président d'un de ses affiliés, le Syndicat chinois des travailleurs de l'énergie et de la chimie, a réagi positivement.

"Il est de l'intérêt de tous de chercher à éradiquer les pratiques dangereuses qui ont cours dans l'industrie minière chinoise" a déclaré Fred Higgs. "Un accident mortel frappe pratiquement chaque semaine les mines chinoises. La communauté minière internationale ne peut assister sans réagir à un tel carnage. La sécurité des mines chinoises est le miroir du secteur minier international."

Le Secrétaire général de l'ICEM envisage une première phase d'évaluation pour laquelle une équipe d'experts de l'ICEM et de l'ICMM se rendrait en Chine. Elle comporterait aussi des représentants de l'industrie, du gouvernement et des syndicats chinois et déterminerait les meilleurs moyens de remédier à la situation dramatique de la Chine en matière de santé et de sécurité. "De toute évidence, la formation sera un élément essentiel, mais nous ne comptons pas en rester là", ajoute Fred Higgs. "Nous voulons un échange permanent et continu avec les exploitants chinois et les représentants des travailleurs et lutter contre la dangerosité des mines chinoises".

L'ICEM demandera une aide de l'OIT pour ce projet. Les affiliés de l'ICEM sont depuis longtemps fort attachés à la sécurité dans les mines et ont largement contribué à l'adoption, en 1995, de la convention 176 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les mines. La proposition de l'ICEM, si elle reçoit le soutien de l'industrie minière mondiale, ne peut qu'avoir un effet bénéfique sur la sécurité dans les mines de Chine.

graphisme: China Labour Bulletin

Un an après: Bilan meurtrier en Mars 2003 -

2 mars 28. explosion de gaz, mine de Jinzhanpo, Jiexiu, Shanxi; **23 fév. 37.** explosion de gaz, mine illégale de Baixing, monoxide de carbone, mine de Zishanzi, Lanzhou, Gansu; **11 fév. 26.** explosion de gaz, mine de Yinjiadi, Liupanshui, Guiping, Changsha, Hunan; **26 déc. 26.** court-circuit bout le feu au boisage, Wuan, Hebei; **8 déc. 20.** explosion de gaz, mine de Jianxin, Jiangxi; **12 nov. 15.** explosion de gaz, mine illégale de Wangou, Tonghua, Jilin; **31 oct. 5.** effondrement de mine, Naming, Guangxi; **23 oct. 44.** explosion de gaz, mine de Zhujidian, Shanxi; **15 oct. 6.** explosion de gaz, mine de Dengfeng, Henan; **22 sept. 8.** explosion de gaz, mine de Pingquang, Heilongjiang; **8 sept. 13.** explosion de gaz, mine de Yangquan, Shanxi; **11 août. 42.** explosion de gaz, mine de Xingergou, Anli, Anyang, Henan; **21 mai. 24.** puits de ventilation défectueux, mine de Jizuo, Huaping, Yunnan; **20 mai. 25.** explosion de gaz, mine illégale de Yongtai, Anze, Shanxi; **13 mai. 86.** non-évacuation de gaz, mine de Luling, Hefei, Yunnan; **17 avril. 14.** inondation, mine de Jiangshuping, Shanxi; **30 mars. 26.** explosion de gaz, mine de Mengjiagou,



Debout, le Secrétaire général du PCWC, Sammi Eslava, et JV Villanueva, du LEARN. Assis, Joe Alejandrino, Vice-président du FRCEU, et le Vice-président du PCWC, Bernabe Abarquez

Philippines: un projet qui avance bien dans le secteur du ciment, avec le concours des syndicats et des associations

Le Conseil des travailleurs philippins du ciment (PCWC) est devenu un projet emblématique de l'ICEM consistant à mettre en contact des groupes de travailleurs et des syndicats non affiliés d'un même secteur et qui a très vite donné de bons résultats. Le PCWC s'est réuni une nouvelle fois en décembre sous la houlette du Secrétariat de l'ICEM.

Son succès, le Conseil le doit à son principal animateur, le Labor Education and Research Network (LEARN), une ONG philippine qui fait un travail remarquable en Asie et dans le Pacifique. Le PCWC est un des dix syndicats ou associations à y avoir formellement adhéré, et le groupe peut compter sur des prêts de ressources de trois autres organisations.

D'après le code du travail philippin, un groupe peut être enregistré comme syndicat officiel s'il a dix conventions collectives à son actif. Beaucoup préfèrent rester des associations de travailleurs pour pouvoir nouer des alliances sur des thèmes particuliers avec les dix centrales syndicales nationales ou avec d'autres groupes. Le PCWC est lui-même enregistré en tant qu'association de travailleurs.

Le Conseil s'est donné comme objectifs pour 2004 d'affilier six nouveaux groupes ou syndicats, d'affiner sa stratégie lors d'une réunion de son Exécutif national et d'organiser des séminaires d'orientation dans trois grandes régions

du pays. Une tâche essentielle déjà achevée consistait à procéder à une recherche approfondie sur le secteur cimentier du pays.

Le PCWC espère entamer un dialogue avec les plus grands producteurs de ciment opérant dans le pays. La vague d'investissements réalisés ces dernières années par Lafarge, Holcim et Cemex a fait que l'industrie, qui était autrefois à 90% aux mains d'entreprises locales, est maintenant contrôlée à 90% par ces multinationales. Les producteurs de ciment se sont récemment lancés dans une guerre des prix qui a fait chuter les cours.

Le Conseil veut s'attaquer à la question de la parité salariale dans tout le secteur et aux conditions de travail. On constate des disparités énormes d'un producteur et d'une île à l'autre. Le PCWC voudrait aussi instaurer un mécanisme tripartite avec le gouvernement et la CIMA, l'association des employeurs du ciment du pays. Mais, bien que ce projet ait la faveur du gouvernement, les géants du ciment font la sourde oreille, préférant isoler leurs différents sites d'activité.

Quoi qu'il en soit, le PCWC a achevé sa recherche, créé les liens nécessaires entre les différents sites d'exploitation du pays et il est maintenant prêt à proposer au secteur du ciment philippin un plan structuré qui jouit d'un large soutien.

REACH ne reconnaît pas les pratiques du travail ni les initiatives déjà en place

par Reinhard Reibsch,
Secrétaire général de l'EMCEF

Des discussions sont en cours depuis 2001 dans l'Union européenne en vue d'une réglementation de la politique chimique. Dans un premier temps, la Commission européenne a exposé les principes de la réglementation qu'elle envisageait dans un Livre blanc publié en 2001. Un projet de législation détaillé a été discuté l'an dernier lors d'une session de consultation par Internet sur ses possibilités d'application et sa pertinence et ses éléments ont fait l'objet de quelque 6.400 commentaires. La Commission a voté son projet révisé le 29 octobre 2003, qui a ensuite été soumis au Parlement européen qui devrait commencer leur examen en première lecture après les élections de mai 2004. Le processus législatif ne pourra aboutir avant 2005 et sera suivi d'une application en plusieurs phases.

Qu'est-ce qu'est REACH et quel est son objectif ?

REACH est l'acronyme de "Registration, Evaluation, and Authorization of Chemicals" (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques). Echelonnées en fonction du volume de production annuel (à partir d'une tonne par an) et du degré de dangerosité, plusieurs études et processus d'enregistrement seront d'application, allant de la fourniture d'informations préexistantes sur les propriétés et les effets des substances à la réalisation d'analyses et d'enquêtes approfondies sur celles-ci. Les substances particulièrement dangereuses (PBT, VPVB, produits cancérigènes) seront soumises à une procédure d'autorisation plus rigoureuse.

Les avis divergent quant à l'impact, au coût et aux avantages éventuels de REACH. La Commission estime que la réglementation aura un coût direct pour l'industrie chimique d'environ 2,3 milliards d'euros sur onze ans, tandis que la note à payer par les utilisateurs en aval et finals sera de 2,8 et 5,2 milliards d'euros sur la même période.

Il faut opposer à cela les avantages attendus, en particulier sous la forme d'une meilleure protection de la santé, qu'on estime à 50 milliards d'euros, 1%

des maladies dont souffrent les Européens étant supposées d'origine chimique. Si la nouvelle réglementation fait diminuer ce chiffre de 10%, et si on évalue la vie d'un homme à 1 million d'euros, le gain pourrait atteindre 50 milliards d'euros sur 30 ans. De plus, REACH est censé promouvoir l'innovation et la modernisation de l'industrie, mais on ne sait pas très bien comment. Bien que certains chiffres et ses arguments clés justifient REACH, on ne peut qu'ajouter que le dernier projet de la Commission comporte, à l'inverse des versions précédentes, une réduction de coût pour l'industrie.

La position des travailleurs : on ne tient aucun compte de l'impact social et on sous-évalue l'impact économique

L'EMCEF a été, dès le départ, associée aux différentes phases de la discussion du projet. Le premier Livre blanc renfermait des carences de principe; le texte de la législation opposait environnement et intérêts économiques. Jusqu'à présent, on a complètement négligé les conséquences sociales pour la société européenne en général et pour les travailleurs en particulier. Les objectifs arrêtés par le sommet de Lisbonne, en mars 2000, pour le développement de l'Union européenne comportaient trois piliers – économique, écologique et social – tous d'un poids égal. Les carences de départ n'ont pas été éliminées, dans la version révisée non plus. Par contre, on constate des changements fondamentaux en sens contraire : le nombre des substances a été diminué par la suppression de polymères et substances intermédiaires et les



Reinhard Reibsch

suite page 15

Journée du souvenir pour les travailleurs: Redoubler d'attention

La Journée universelle du souvenir pour les travailleurs, commémorée chaque année, aura lieu le 28 avril sur des thèmes : "Un travail sain et sûr pour tous" et "La responsabilité de l'employeur".

Une fois encore, la CISL coordonnera les activités de cette journée mondiale d'action et elle a invité les syndicats du monde entier à commencer la préparation de cette "Journée internationale à la mémoire des travailleurs décédés et blessés". Le 28 avril est devenu l'occasion pour le mouvement syndical international de rappeler chaque année l'impact qu'ont sur les travailleurs un travail excessif et des modes de production impitoyables et d'en donner des exemples. En 2004, le thème majeur de cette journée sera "Un travail sain et sûr pour tous", suivi de "La responsabilité de l'employeur". Les syndicats sont invités à faire autant que possible le lien entre ces deux thèmes.

Chaque syndicat choisit lui-même le type



28 Avril

nous demandons aux affiliés de nous les communiquer dès que possible.

La CISL voudrait rapprocher cette journée du 28 avril de la mobilisation à laquelle appelle le mouvement Global Unions pour le 1er mai dont le thème sera, cette année

d'activité qu'il organisera et l'orientation qu'il lui donnera. L'ICEM souhaiterait savoir quels sont vos projets en la matière afin d'en informer ses autres membres et d'organiser une vaste campagne de presse pour cette journée. Mais il faut absolument que ces informations nous parviennent suffisamment tôt pour pouvoir les diffuser avant le 28 avril, c'est pourquoi

Suite Page 15

Un travail sain et sûr

Substances chimiques ayant une incidence sur la santé professionnelle et individuelle :

Le Groupe de travail a décidé de promouvoir l'interdiction mondiale de l'amiante. Il est important d'en faire la publicité dans votre pays. D'autre part, toutes les mesures se rapportant à la liste des trois groupes de produits chimiques arrêtée par le POP contribuerait à l'action du groupe de travail : les pesticides (aldrine, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, chlordane, mirex et toxaphène), les composés industriels (PCB) et sous-produits industriels (variantes du PCB, PCDD, PCDF et dioxines).

Promotion de lieux de travail durables :

Cela permettrait de rapprocher les activités des syndicats de celles de la Commission du développement durables de l'ONU destinées à mettre en pratique les conclusions du Sommet mondiale sur le développement durable de 2002.

Responsabilité de l'employeur

Gouvernements et secteur public : Les gouvernements sont à la fois des employeurs et des gardiens de l'intérêt public s'agissant des initiatives privées. Dans certains pays, les employeurs publics ne sont pas tenus au respect d'une législation sur la santé et la sécurité au travail; il faut que cela change.

Secteur privé et entreprises : Il faut surtout mettre en avant les grands mécanismes institutionnels qui touchent à la responsabilité des entreprises, comme les conventions de l'OIT, les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, le Pacte mondial et la Global Reporting Initiative de l'ONU.

Les syndicats doivent influencer positivement le développement de la responsabilité de l'entreprise, notamment par un dialogue social efficace et des relations de travail saines fondées sur une totale liberté syndicale et sur le droit de négocier collectivement.

encore, le respect. L'accent sera surtout mis sur les droits des travailleurs, sur les femmes, les pauvres, les travailleurs des zones franches d'exportation et l'économie informelle.

La CISL voudrait au minimum mettre en exergue une grande manifestation par pays et, le cas échéant, quelques autres plus petites, c'est pourquoi nous avons besoin de la participation des affiliés de l'ICEM. Veuillez donc nous signaler vos activités par courrier électronique à info@icem.org et envoyer une copie à la CISL/TUAC, à royer@tuac.org.

A ce jour, les pays ou territoires suivants ont adopté des textes faisant du 28 avril une Journée du souvenir pour les travailleurs : Argentine, Bermudes, Canada, Brésil, Costa Rica, République Dominicaine, Espagne, Pérou, Portugal et Taiwan. A la suite d'une enquête réalisée par la Commission syndicale consultative (TUAC) de l'Organisation de coopération et de développe-

ment économiques, des affiliés des pays suivants ont demandé à leur gouvernement d'officialiser le 28 avril : Belgique, Bulgarie, Corée, Malaisie et Pologne.

Les affiliés des pays suivants ont accepté d'adhérer au mouvement : Bénin, Finlande, Hongrie, Malte, Népal, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Singapour et République tchèque. Quelques pays ont adopté d'autres dates, comme la Thaïlande qui a choisi le 10 mai.

En 2002 a été publié à l'occasion du 28 avril un ouvrage consacré aux monuments élevés à la mémoire des travailleurs. Intitulé "*Dead But Not Forgotten*", il est disponible à la CISL au prix de 10 \$ (frais de port compris). Les bénéficiaires serviront à constituer un fonds destiné à l'érection, un jour, d'un monument du 28 avril. Il peut être obtenu en contactant Lucien Royer ou en téléphonant à la CISL au numéro +32 2 224 02 11.

Reinhard Reibsch à propos de REACH ... ***Suite de la page 13***

critères applicables aux données existantes ont été assouplis. Quoi qu'il en soit, le projet actuel aurait des conséquences sociales importantes avec la disparition de certaines substances chimiques de l'Union européenne. Cela se traduira par des pertes d'emplois dans l'industrie et en aval, certaines manipulations étant supprimées. Pour ce qui est des travailleurs syndiqués, les estimations diffèrent. Pour notre part, nous savons que les hausses de coûts des entreprises sont la source de suppressions d'emplois, au rythme d'un emploi par 50.000 euros. L'impact sera plus prononcé dans les petites et moyennes entreprises.

Une autre conséquence sociale est à noter s'agissant de la recherche et du développement. Lorsqu'un complément de recherche s'impose, il provient des laboratoires et des activités de recherche des entreprises. La recherche d'aujourd'hui étant la production de demain, cela aura aussi un effet de contagion à la baisse substantiel et durable sur l'emploi, sans parler de la perte d'attrait de ces emplois pour les chercheurs ambitieux.

Outre ces conséquences sur le nombre et la qualité des emplois, les gains attendus en matière de protection de la santé sont, à nos yeux, illusoire. Toutes les comparaisons portant sur les maladies professionnelles dans les Etats

membres indiquent une baisse continue de celles-ci dans l'industrie chimique, ce qui est incontestablement le fruit des décennies de lutte menée par les syndicats pour la protection de la santé au travail. Grâce à l'attention suscitée, au dialogue paritaire et aux obligations imposées aux employeurs, le nombre des cas de maladies professionnelles dans l'industrie chimique est, dans presque tous les pays de l'Union européenne, beaucoup moindre que dans les autres, et surtout chez les utilisateurs en aval. Nous doutons qu'il soit possible de rassembler par le biais d'enquêtes les informations nécessaires sur les propriétés des substances chimiques dans d'autres industries et dans la société en général. La seule façon d'y parvenir passe par un engagement réciproque des employeurs et des représentants des travailleurs à améliorer la santé professionnelle. L'absence de reconnaissance mutuelle et d'initiatives concertées ne permettra pas à REACH d'améliorer l'hygiène et la sécurité professionnelles.

La compilation des réglementations existantes sur les substances chimiques pour uniformiser le système est incontestablement un progrès. Hélas, les autres améliorations envisagées relèvent d'un vœu pieux qui ne parvient pas à compenser les conséquences négatives.

La privation de sommeil assimilable à l'ivresse

Une récente étude effectuée en Finlande par la Sleep Disorder Clinic et le Centre de recherche du Centre Haaga pour la recherche neurologique et la réhabilitation montrent que le fait de rester éveillé de longues heures induit un état comparable à l'ivresse.

Son auteur, Markku Partinen, a pu démontrer qu'un déficit de sommeil prolongé est source de risque professionnel grave. Selon lui, "un travailleur fatigué prend plus volontiers des risques qu'un autre bien reposé, la fatigue ayant pour effet de diminuer l'attention et le soin porté au travail."

Markku Partinen souligne non seulement qu'un manque de sommeil met le travailleur et d'autres en danger, mais aussi qu'un travailleur fatigué est moins productif, ce qui veut dire qu'en plus du risque d'accident grave, voire mortel, il peut aussi occasionner de lourdes pertes financières à l'employeur. D'après lui, 16 heures d'affilée sans sommeil sont comparables à un taux d'alcoolémie de 0,5 par millilitre. Pour 24 heures d'éveil, il faut compter 0,10 et 36 heures équivalent à l'ébriété avec 1,5 millilitre.

Mais il n'y a pas que les longues périodes occasionnelles de veille qui posent problème,



le manque régulier de sommeil est lui aussi problématique. Si quelqu'un ne dort pas suffisamment pendant six nuits consécutives, son esprit en sera affecté, entraînant des erreurs d'évaluation et de jugement et des décisions erronées.

Le stress est considéré comme la première cause d'insomnie. On sait depuis longtemps que le travail n'est pas, à lui seul, source de stress, mais si à cela s'ajoutent des problèmes d'ordre personnel, la pression s'accumule et peut avoir des conséquences graves.

L'auteur a constaté que ceux qui souffrent le plus d'un manque de sommeil sont en général les salariés les plus rentables. C'est pourquoi un bon sommeil, de qualité, une relaxation adéquate et l'élimination de tout stress inutile sont des conditions essentielles de la santé et la sécurité au travail. Les conséquences peuvent aller d'une baisse de la qualité de la vie pour le travailleur concerné à une menace réelle d'accident ou de mort pour lui et ses collègues. De même, cette situation peut être lourde de conséquences pour la sécurité du lieu de travail dans de nombreuses industries. Le problème est qu'il ne suffit pas de connaître le problème pour y remédier; lorsqu'un cas se présente, les travailleurs devraient le signaler à leur représentant syndical et lors des réunions des comités de sécurité.

Markku Partinen, la Sleep Disorder Clinic et le Centre de recherche sont à Markipellontie 15, FIN-00320, à Helsinki, en Finlande. Tél. : +358 9 588 2412.

Qu'est-ce que le travail décent ?

A la troisième conférence de l'OMC, qui s'est tenue à Seattle en 1999, le Directeur général de l'OIT, Juan Somavia, a présenté un exposé intitulé "Un travail décent pour tous dans une économie mondiale : Le point de vue de l'OIT." Ce fut le départ d'une initiative de l'OIT pour l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle des travailleurs du monde entier.

La notion de travail décent diffère d'un pays à l'autre et en fonction des cultures et de la situation. Un travailleur d'un pays très développé n'y verra pas la même chose qu'un autre d'un pays en développement. La conception du travail décent est largement tributaire de l'expérience personnelle, et surtout de l'aptitude de chacun à influencer et maîtriser les conditions de travail.

Un ouvrage publié récemment par l'OIT avec le Conseil mondial des Eglises et l'Institut international d'études sociales cherche à définir le travail décent. Ce livre, intitulé *Philosophical and Spiritual Perspectives on Decent Work* regroupe des articles d'une vingtaine d'auteurs.

Bérylliose : Danger immédiat



D'après la revue médicale britannique *The Lancet*, plusieurs études réalisées ces dix dernières années indiquent que la multiplication des utilisations industrielles du béryllium est la cause d'une épidémie non reconnue d'affections chroniques. Des cas récents ont été constatés aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en France, en Allemagne, en Suède, en Israël, au Japon et en Russie.

Les estimations du nombre de travailleurs exposés aux seuls Etats-Unis vont actuellement de 200.000 à 800.000, contre 30.000 à peine dans les années 1970.

Plusieurs secteurs et activités relevant de l'ICEM seraient source d'une exposition professionnelle intense : nucléaire, usinage des métaux, utilisations d'alliages dans le gainage pour forage pétrolier et gazier, la teinture, la bijouterie et la céramique. Le béryllium est le plus souvent utilisé en alliage avec le cuivre, l'aluminium, le manganèse ou le nickel; pourtant, sa présence et les risques qu'il suppose ne sont pas évidents aux travailleurs en l'absence de poussières et de fumées.

Le Programme international pour la sécurité chimique a publié en 1990 une brochure sur les critères d'hygiène de l'environnement relatifs au béryllium (EHC 106) qui date les premiers rapports faisant état de cas de maladies dues au béryllium chez des travailleurs en Europe aux années 1930 et au début des années 1940. Son utilisation était déjà connue pour causer des béryllioses chroniques, une pneumopathie professionnelle pouvant avoir une issue fatale. En 1949 ont été définies les premières limites d'exposition admissibles (PEL) pour les travailleurs. Des limites similaires ont été adoptées pour les travailleurs américains de l'industrie en général en 1971. Les PEL de l'Administration américaine de la sécurité et la santé professionnelles (OSHA) sont actuellement de deux microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) d'air sur une moyenne pondérée dans le temps (MPT) de huit heures, avec un plafond de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ par durée de 30 minutes et un plafond absolu de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne jamais dépasser. Beaucoup d'autres pays ont des PEL pour le béryllium allant de 1 à $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Beaucoup font valoir que la norme actuelle de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le lieu de travail est nettement excessive pour éviter l'apparition de maladies. On a constaté des cas de bérylliose

chronique chez des travailleurs dont les taux moyens d'exposition allaient de 0,02 à $0,10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, soit vingt à cent fois moins que les doses actuellement autorisées. Cela veut dire que des travailleurs pouvant avoir des expositions fortuites, comme les secrétaires, les agents de sécurité ou les inspecteurs, pourraient aussi contracter la maladie.

En 1993, l'Agence internationale de la recherche sur le cancer a classé le béryllium en tant que cancérigène humain compte tenu de taux accrus de cancer du poumon chez les travailleurs affectés à la production de cette substance.

Il s'avère aussi qu'une très légère exposition cumulée au béryllium peut entraîner une sensibilisation à ce produit ainsi qu'une bérylliose chronique (l'exposition cumulée est le résultat de l'intensité

moyenne de l'exposition multipliée par la durée de l'exposition; par exemple, $0,05 \mu\text{g}/\text{m}^3 \times 40$ jours d'exposition = $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ - jours d'exposition cumulée). D'après *The Lancet*, deux ouvriers d'une usine de céramique sensibilisés au béryllium présentaient des expositions cumulées de 0,04 et $0,07 \mu\text{g}/\text{m}^3$ par an. Dans une autre étude, une bérylliose a été constatée chez deux travailleurs dont l'exposition totale cumulée ne dépassait pas $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ par jour, une exposition que les PEL autorisent pour une journée.

Un bon suivi médical permettrait aux travailleurs sensibilisés d'éviter ou encore réduire leur exposition, mais surtout, le dépistage de la sensibilisation au béryllium et de la bérylliose chronique aiderait les employeurs et les travailleurs à concevoir des lieux et pratiques de travail de nature à abaisser le risque. Des voix s'élèvent pour réclamer une nouvelle norme pour le béryllium. Il est important de démentir la vieille croyance qui veut que la fabrication et l'usinage des alliages de béryllium-cuivre et autres ne sont pas toxiques.

(L'article sur le béryllium publié dans *The Lancet* peut être obtenu à reprints@lancet.com)



Les femmes, éternels parents pauvres de la santé et la sécurité

Les risques de santé et de sécurité professionnelles des femmes seraient mésestimés et ne suscitent aucun intérêt, d'après pour l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, qui vient de publier un nouveau rapport, *Gender Issues in Safety and Health*.

Ce rapport étudie les différences entre hommes et femmes qui apparaissent dans les lésions et maladies professionnelles et conclut que l'approche traditionnelle de la prévention dans ce domaine sous-estime les risques liés au travail que courent les femmes. Il montre qu'un manque de connaissances et une méthodologie imprécise se conjuguent pour passer sous silence divers aspects liés à la santé et la sécurité des femmes.



Il montre par exemple que la conception du travail – son organisation, sa structure, l'équipement utilisé – repose souvent sur le modèle de "l'homme moyen", alors que le principe de l'adaptation du travail aux travailleurs est un principe de l'Union européenne.

(L'Agence s'est dotée d'une page Web consacrée à la dimension féminine de la santé et de la sécurité

et qui renferme de nombreux liens vers d'autres sources. Le rapport *Gender Issues in Safety and Health* est disponible à cette adresse. www.gender.osha.eu.int)

L'Agence note que les femmes souffrent davantage que les hommes de stress, de maladies infectieuses, de troubles des membres supérieurs, d'affections cutanées, d'asthmes et d'allergies d'origine professionnelle. Quant aux hommes, ils sont davantage victimes d'accidents, de douleurs dorsales et de pertes d'audition.

Elle recommande notamment de mieux orienter et cibler la recherche, les politiques et les pratiques préventives pour obtenir une analyse plus efficace et objective et de meilleures techniques de prévention des risques professionnels pour la santé et la sécurité.

La Commissaire européenne Anna Diamantopoulou commente le rapport en ces termes : "L'amélioration de la qualité du travail des femmes contribuerait largement à l'objectif de l'Union européenne d'un accroissement significatif de la participation des femmes à l'emploi.

Pour le Directeur de l'Agence, Hans-Horst Konolewsky, "L'évaluation et la prévention du risque doivent être plus réceptives à la composante féminine et, d'une manière générale, prendre en considération la diversité croissante de la main-d'œuvre européenne."

Le Réseau Goodyear lance un échange interactif de messages électroniques sur la santé et la sécurité

En 2002, la Conférence mondiale du caoutchouc de l'ICEM avait convenu de la nécessité pour les organisations syndicales participant au Réseau syndical mondial de Goodyear d'instaurer une communication sur la santé, la sécurité et l'environnement. C'est chose faite avec le lancement, par l'United Steelworkers of America (USWA), d'un réseau mondial de messagerie électronique.

L'USWA et des syndicats du monde entier utilisent le courrier électronique pour communiquer sur des thèmes d'intérêt commun. Le but est d'identifier les thèmes qui intéressent les affiliés, de faire circuler l'information et d'en discuter.

Les travailleurs de Goodyear du monde entier et le personnel des organisations affiliées devront s'inscrire sur le serveur de liste de l'USWA qui gère le réseau.

Ce serveur est déjà opérationnel et il devrait faciliter les communications régulières des travailleurs et de leurs syndicats dans ce domaine de première importance.

Pour être ajouté à la liste de diffusion, il faut envoyer un message électronique à safety@uswa.org. Par la suite, toute personne ayant un problème de santé, de sécurité ou d'environnement peut le porter à la connaissance de icemgoodyear@list-serv.uswa.org.

Le message sera alors diffusé à tous les membres du groupe.

Le réseau est interactif, ce qui veut dire que des commentaires peuvent être ajoutés aux textes publiés par une simple action de réponse au message de départ. Les réponses sont elles aussi diffusées à l'ensemble du groupe.

Les questions, remarques ou demandes d'information peuvent être adressés au responsable de la santé et de la sécurité de l'USWA, Jim Frederick, à l'adresse suivante : jfreesrick@uswa.org.



Les principes de l'OCDE en constante évolution



La nouvelle version des Principes directeurs pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques a été publiée par l'OCDE en 2003 (les demandes peuvent être adressées à ehscony@oecd.org). L'ICEM a participé à la révision de ce document; elle avait aussi représenté le mouvement syndical international lors de l'élaboration de la première version.

Que sont les principes directeurs ?

Cette deuxième édition est un guide pratique pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident chimique. Tout en s'en inspirant, les principes vont au-delà des premiers, publiés en 1992, et en renferment d'autres qui sont le fruit de dix années d'expérience, ainsi que les résultats de plusieurs séminaires spécialisés sur des thèmes spécifiques.

Quelle est leur utilité ?

Certaines opérations de fabrication, de distribution, d'utilisation, de stockage et d'élimination des produits chimiques (y compris les pesticides et les dérivés du pétrole) se retrouvent plus ou moins dans tous les pays du monde. Dans les pays les plus développés – les membres de l'OCDE – ces activités sont généralement très réglementées, de même pour l'implantation des installations dangereuses à proximité de zones habitées. Par contre, dans le reste du monde, il n'en va pas de même, pour raison d'absence, de carence ou de mauvaise application des lois ou des contrôles. Mais la législation ne peut à elle seule suffire à régler totalement le problème de la sécurité chimique, même dans les pays industrialisés. Dans le domaine de la sécurité chimique, la législation tombe dans la catégorie "nécessaire mais jamais suffisante".

Partout dans le monde, des communautés sont régulièrement victimes de rejets, d'incendies ou d'explosions d'installations, grandes ou petites. D'ailleurs, ces deux dernières années, des catastrophes chimiques ont fait la une de l'actualité en France (Toulouse), au Nigeria (Lagos), aux Pays-Bas (Enschede) et en Roumanie (Baia Mare). C'est pourquoi il est très important que tous les pays visent un meilleur degré de sécurité chimique et s'efforcent de réduire tous les risques pour la communauté.

Qui juge ces principes utiles ?

Ces principes sont destinés à ceux que concernent la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accidents chimiques et aux victimes de ces accidents. Ils définissent les rôles des diverses parties, dont les partenaires de l'industrie (employeurs et travailleurs), les diverses administrations à chaque échelon (environnement, santé publique et professionnelle, protection civile, industrie, etc.), y compris les autorités locales, les personnels d'intervention et les membres de la communauté. Les principes sont conçus en fonction d'une application universelle mais reconnaissent la nécessité d'une certaine souplesse qui permette aux petites entreprises et entités comme aux grandes d'atteindre les objectifs identifiés.

Qui a élaboré ces principes ?

Ces principes ont été élaborés par un processus de réunions et d'ateliers associant diverses parties prenantes. Ils sont le fruit des apports détaillés d'un large éventail d'experts du domaine de la prévention, la préparation et l'intervention pour les accidents chimiques venus de divers horizons, et notamment des pouvoirs publics, d'organisations internationales, des communautés, d'universités et d'autres organisations non-gouvernementales.

En quoi cette 2e édition innove-t-elle ?

La mise à jour des principes a été l'occasion d'ajouter plusieurs sections portant par exemple sur les interfaces de transport et les oléoducs. Par ailleurs, le texte a été étoffé dans une série de domaines, comme par exemple les conséquences des accidents chimiques pour la santé, les audits et inspections et les enquêtes après accident. La nouvelle édition a été remaniée et son format modifié pour la rendre plus maniable tandis qu'une version électronique facilitera la recherche.

Comment les principes seront-ils diffusés ?

Les Principes directeurs peuvent s'obtenir électroniquement (www.oecd.org/ehs). Il est à espérer que, dans chaque pays, les agences les traduiront dans la langue locale, comme l'avaient fait plusieurs pays pour la première édition.

8 de marzo

día internacional de la mujer

Fragmento de Le Bal Bullier, de Sonia Delaunay

2004

participa y decide es el momento



secretaría confederal de la mujer

CC.OO.

Les commémorations de la Journée mondiale de la femme se poursuivront cette année par les Fêtes de la dignité du 1er mai. L'influence croissante des militaires et la multiplication des attaques contre les droits des femmes rend leur solidarité essentielle. (Illustration : Confederación de Comisiones Obreras, Espagne).